

tion de le laisser de côté lors de la campagne. Se pourrait-il que le parti conservateur ait critiqué un groupe de promoteurs simplement parce qu'il favorisait un autre groupe ayant à sa tête un dénommé McMahon? C'est ce que nous avons dit. En effet, M. McMahon est sans contredit associé avec un autre groupe de puissantes sociétés américaines de pétrole et de gaz. Ses méthodes dans la *West-coast Transmission* ne diffèrent pas de celles de MM. Tanner et Coates dans la *Trans-Canada Pipe Lines*. Tanner et Coates ont obtenu des options à un prix inférieur au prix de vente de leurs actions aux capitalistes canadiens et ils ont ainsi réalisé des centaines de milliers de dollars. C'est ce qu'a fait M. McMahon.

Je devrais peut-être faire ici une distinction. Si Tanner et Coates ont fait des centaines de mille dollars, McMahon, lui a fait des millions. Il a fait mieux encore que MM. Tanner et Coates. Avant de nous arrêter à cela, jetons un regard sur les bénéfices que les promoteurs de *Trans-Canada Pipe Lines* ont réalisés, parce que le Parlement a avancé les fonds pour aménager le premier tronçon de la ligne d'Alberta à Winnipeg et a promis notre argent pour la construction du tronçon nord-ontarien. Comment s'en sont-ils tirés? Lorsque le cours des actions était beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui, les plus-values de capitaux qu'ils auraient réalisées entre février et septembre sur les actions négociées en bourse auraient été en juillet plus élevées naturellement que les bénéfices qu'ils auraient eus en gardant leurs options et les négociant hier au cours comparativement bas du 9 décembre. Les actions de la *Trans-Canada* valaient hier \$22.50 et en juillet plus de \$31.

Maintenant, je vais examiner la situation. En supposant que ces messieurs aient gardé leurs options et s'en soient débarrassés hier. M. Tanner, et son collègue des États-Unis M. Coates, auraient pu naturellement réussir une opération sensationnelle, même hier. On a accordé à M. Tanner 60,000 options à \$8 et s'il les avait cédées hier à \$22.50, il aurait réalisé un bénéfice de \$870,000. M. Coates en a eu 50,000 qui lui ont été cédées à \$8, et son bénéfice aurait été hier de \$725,000. D'autres options, 25,000 en nombre, également à \$8, ont été accordées aux administrateurs, et elles auraient rapporté un profit de \$360,000. Sur le capital formé de 3,760,000 actions souscrites par le public en février, non à \$8 mais à \$10, la plus-value serait de 47 millions de dollars. Ce sont du moins les résultats d'un rapide calcul.

Parmi les sociétés détenant des actions, en mai 1956, les actionnaires d'origine, on trouve l'*Hudson Bay Oil and Gas Company Limited*,

[M. Coldwell.]

société qui a un beau nom canadien; mais les Américains y ont une forte participation financière et la dominent dans une bonne mesure. Cette société détenait 327,789 actions valant \$8 l'action et, selon le cours d'hier, sa plus-value de capitaux serait de 4 millions et trois quarts de dollars. Vient ensuite la *Canadian Gulf Oil Company*, qui possède 327,790 actions, et dont la plus-value de capitaux serait à peu près la même, c'est-à-dire 4 millions et trois quarts. Ensuite, la *Tennessee Gas Transmission*, qui détenait le même nombre d'actions et dont la plus-value de capitaux est la même, par conséquent: 4 millions et trois quarts. La *Canadian Delhi Oil Company* détenait 497,000 actions. Sa plus-value de capitaux serait de \$7,200,000. Les autres premiers actionnaires détenaient 477,774 actions. Leur plus-value de capitaux serait de \$4,700,000. Ces sociétés réunies auraient fait un gain de \$26,150,000. Toutes ces actions réunies auraient rapporté, d'après le cours d'hier, une plus-value de capitaux globale de \$75,105,000.

Encore une fois, bon nombre de ces actions ont changé de détenteur à un prix bien plus élevé que le cours pratiqué hier et voilà pourquoi les plus-values de capitaux ont effectivement été bien plus élevées que les chiffres que j'ai mentionnés. On sait évidemment que ces plus-values ne sont assujéties à aucun impôt. Voilà pourquoi nous avons si souvent demandé au gouvernement canadien de modifier la loi de façon à ce qu'un impôt sur les plus-values de capitaux permette de récupérer au moins une partie de ces sommes pour les Canadiens. Il y a un mois, le *Spectator* d'Hamilton a publié un article très intéressant sur l'un des premiers actionnaires de la *Trans-Canada*. J'aimerais donner lecture du rapport du journal, en date du 16 octobre 1957:

Lorsque la commission royale d'enquête sur l'énergie en arrivera à étudier le droit de souscrire des actions, elle entendra des témoignages intéressants sur la façon dont on peut réaliser des bénéfices se chiffrant par des millions de dollars.

Il y a une semaine seulement, les témoignages exposés devant la Commission fédérale d'énergie des États-Unis, à Washington, ont révélé que la *Tennessee Gas Transmission Company*, un des principaux actionnaires de la *Trans-Canada Pipe Lines*, avait récupéré la majeure partie des sommes qu'elle avait placées dans cette entreprise en vendant une partie de ses actions de la *Trans-Canada*.

Je crois qu'elle les a vendues à la *Home Oil*, mais je n'en suis pas sûr.

Les témoignages ont démontré que la *Tennessee* avait réalisé plus de 2 millions de dollars de bénéfices sur 100,000 actions de la *Trans-Canada* qu'elle a achetées à un prix préalable à l'émission de \$8 et qu'elle a vendue à \$31.71 en juillet dernier.

Le bénéfice était presque suffisant pour combler le coût initial de l'ensemble des placements de la